

## Suppression d'un tiers des heures d'atelier? Væn SEGPA!

Pour la rentrée 2021, le DASEN de a décidé de financer les classes de SEGPA à
hauteur des horaires élèves fixés par l'arrêté du 21 octobre 2015, modifié par l'arrêté du 31
juillet 2017, augmentés de 3 heures complémentaires par classe. Cela signifie que pour une
SEGPA de 4 classes, de la 6ème à la 3ème, ce sont 123,5 heures qui sont données par la DSDEN,
alors que, pour que 2 ateliers puissent fonctionner, ce sont 129,5 heures qui sont nécessaires. En
effet, les élèves ont 6 heures d'atelier en classe de 4ème et 12 heures en classe de 3ème et ces
horaires doivent être doublés afin que deux PLP de spécialité différente puissent intervenir.

Voeu du Conseil d'Administration du collège ......

Si la décision de ce financement du DASEN de ...... est entérinée, alors ce seront 2 heures d'atelier en 4ème et 4 heures en 3ème que les élèves vont perdre, soit 33% des horaires d'atelier.

Aujourd'hui, il est demandé aux membres élus de ce Conseil d'Administration, de se prononcer par un vote sur la répartition des moyens attribués à notre établissement pour la rentrée 2021.

Vous aurez compris que nous ne pouvons pas accepter que nos élèves de SEGPA, qui font partie des plus fragiles de l'établissement, soient les victimes d'un tel choix arbitraire. En effet, rien n'oblige le DASEN de .......... à diminuer la DGH de la SEGPA. Nous ne voulons pas être coresponsables de ce choix néfaste pour l'avenir de ces élèves. C'est pourquoi, nous ne pouvons que voter CONTRE cette répartition proposée par notre chef d'établissement. Nous invitons également tous les autres élus de ce CA à prendre leurs responsabilités et à voter CONTRE ce TRMD.